

ENTRETIEN

economie.union@sonapresse.com

"Le Gabon est un exemple dans la stratégie de lutte contre la Covid-19"

DANS cette interview, le président de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) aborde son bilan d'étape, le retour du siège à Bangui (RCA), les rapports avec les États membres, la pandémie du Covid-19, etc.

Propos recueillis par :
Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

L'Union. En novembre prochain, vous allez totaliser trois ans à la tête de la Commission de la Cémac. Quel est votre bilan d'étape ?

Pr. Daniel Ona Ondo : Je vous remercie de l'intérêt que vous portez toujours aux affaires de la Communauté en général et, singulièrement, à celles de la Commission de la Cémac. Le bilan à ce stade se conçoit à l'aune des conditions et de l'environnement ayant prévalu au cours de mes premiers mois à la tête de l'Institution.

La réinstallation salutaire des services de la Commission, en mai 2018 à Malabo, a impulsé la réalisation des activités et programmes en dépit des contraintes récurrentes de financement et les freins en interne. En 27 mois, sans triomphalisme, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir restauré les lettres de noblesse de la Commission, même si ses marges de manœuvre sont aussi tributaires de l'appropriation par les États des chantiers de l'intégration régionale.

Instaurée en 2017, la libre circulation des biens et personnes est devenue une réalité. Nous nous attelons à en consolider les modalités. La Commission a été un acteur déterminant dans la concrétisation de la fusion des deux marchés financiers. Nous avons redynamisé le Fonds de développement communautaire (FODEC) et l'Aide budgétaire globale française, dont près de 70% de l'enveloppe disponible ont été déjà alloués à ce jour à des projets. Le contexte sanitaire a donné l'occasion à la Commission de s'illustrer par les initiatives prises en faveur de la recherche et la mobilisation des financements du Plan sous régional de riposte contre la Covid-19. Avec le FODEC sur le plan sous-régional, l'Aide budgétaire globale française et la BAD, ce sont près de 10 milliards de FCFA qui ont été mobilisés pour



Le président de la Commission de la Cemac, lors d'une réunion des experts sur le coronavirus.

mener la lutte à l'échelle régionale contre la pandémie

Ces derniers temps, vous faites l'objet d'accusations sur votre gouvernance, particulièrement dans l'attribution des marchés par l'organisme dont vous avez la charge. Comprenez-vous ces accusations et qu'en est-il réellement ?

Vous savez, cela fait 60 mois que cela dure. Le déni de mon autorité, la désinformation, la délation, la diffamation, la mauvaise foi et la vengeance. Voilà ce que j'endure depuis que j'ai pris mes fonctions à la Commission de la Cémac. Une fixation sur la gouvernance de la Commission qui s'est, à chaque fois, invitée à l'agenda des réunions des instances décisionnelles. Dans leur réquisitoire dont un célèbre magazine panafricain vient de faire écho, pas un mot du travail abattu fort heureusement par quelques hommes et femmes dans mon cabinet, dans les fonctions support, dans les départements et autres entités communautaires. C'est sur ceux-là qu'il faille porter l'attention.

Concrètement, quelles sont les règles en matière d'attribution de marchés au sein de la Cémac ?

Les règles en la matière sont effectivement consacrées par le Règlement portant procédures de passation, d'exécution et ré-

glement des marchés publics de la Communauté.

Je ne vais pas reprendre ici toutes les dispositions dudit Règlement. Si ce n'est rappeler que ses dispositions prévoient les procédures d'appel à concurrence pour les marchés dont les montants se situent au-delà de 100 millions de FCFA. Cela a été le cas pour la quasi-totalité des marchés depuis 2018. Il est également prévu le recours à la procédure par entente directe, notamment lorsque, entre autres, des raisons techniques, artistiques spécifiques l'imposent ; ou dans le cas d'urgence impérieuse motivée par des circonstances imprévisibles ou de force majeure ne permettant pas de respecter les délais prévus dans les procédures d'appel d'offres, nécessitant une intervention immédiate. **Les ministres de l'UEAC se sont récemment réunis pour évoquer diverses questions, dont la pandémie à Covid-19. Quelle est exactement la situation de la crise à ce jour ?**

Les effets de la pandémie sur notre communauté sur le plan économique et sanitaire ne pouvaient laisser indifférentes les instances décisionnelles de la Communauté. La propagation de la pandémie représente en effet, comme on peut déjà le voir, une menace pour la croissance économique durable, la situation sociale et sanitaire

au sein de la Cémac.

Pour ralentir la propagation du Covid-19, les efforts engagés à ce jour ont porté leurs fruits. Je note que le Gabon est d'ailleurs cité comme un exemple dans la stratégie de lutte contre la Covid-19, et ses bonnes pratiques devraient inspirer la gestion de la pandémie dans les États de la sous-région. Au 1er septembre 2020, on dénombre 43 274 cas confirmés dans l'espace Cémac. Un chiffre en constante augmentation sous l'effet de la multiplication du dépistage dans le contexte de déconfinement engagé par les États. Une satisfaction pour autant : le taux de guérison et de létalité respectivement à 80% et 1,8%. Chiffres qui nous encouragent à une plus grande vigilance pour limiter la propagation et la pression sur les dispositifs de santé des États. Cependant, il y a lieu de craindre que la restauration des mesures de restriction vienne à nouveau prolonger les effets des chocs de la demande et de l'offre dont nos économies ont beaucoup souffert. **Que préconisez-vous face à cette crise désormais multiforme ?**

Au regard des développements de la pandémie au niveau mondial, nous comprenons que cette maladie risque de perdurer. Nous devons apprendre à vivre avec elle. Les effets économiques né-

gatifs de la pandémie sont déjà perceptibles. La Cémac pourrait enregistrer une récession que certains instituts projettent à 4% en 2020. En ce sens, la Commission milite pour la mise en œuvre des mesures urgentes et structurelles pour promouvoir une croissance forte, inclusive et durable tirée par le secteur privé.

Par conséquent, est-il plus que nécessaire de s'atteler plus vigoureusement au renforcement de la mobilisation des recettes fiscales intérieures à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, l'harmonisation des pratiques fiscales et la modernisation des administrations fiscales et douanières, avec un accent particulier sur la modernisation du système d'imposition et de paiement des impôts et taxes.

Où en êtes-vous avec le retour du siège de la Commission à Bangui, en RCA ?

En dépit du contexte économique défavorable et des conditions sanitaires actuelles, l'objectif de retour progressif reste d'actualité, comme réaffirmé à plusieurs reprises par de précédentes sessions du Collège des Commissaires. Les travaux de réhabilitation ont suffisamment avancé en dépit de l'accumulation des retards de paiements au profit des entreprises. Un chronogramme est établi. Les premiers mouvements du personnel viennent d'être enclenchés. Le reste est déterminé par la mobilisation des ressources dédiées et l'évolution, que nous espérons positive, du recul de la pandémie.

Pour terminer, je vous remercie de l'occasion que votre journal m'offre pour deviser sur des sujets qui touchent notamment à la vie de la Communauté. L'ambition des équipes que je dirige à la Commission, c'est de travailler sans relâche pour hisser notre action à la hauteur de l'engagement des chefs d'État de la Cémac au rang desquels SE Monsieur Ali Bongo Ondimba, président de la République du Gabon.